

Jean Baechler & Bernard Boëne (ss.dir.), *Les Armées*, Paris, Hermann Éditeurs, collection “L’Homme et la guerre” de l’Académie des sciences morales et politiques, 2018, 230 p.

Par Martine Cuttier

L’ouvrage dont il est question ici constitue les actes de journées d’étude sur le thème “Guerre et armée” organisées, avec le soutien de l’Institut de France et de la Fondation Del Duca, par l’Académie des sciences morales et politiques les 16 et 17 octobre 2014. Il est l’un des fruits d’un programme de recherche “Guerre et société” conçu et piloté dans ce cadre par Jean Baechler, et s’inscrit dans la série d’une quinzaine de volumes (dont la moitié déjà parus chez le même éditeur) tirés de ce programme.

Les deux concepteurs ont opté pour le cadre spatio-temporel le plus vaste qui soit : celui de l’Histoire universelle. Les quelque quatre années qui séparent les journées d’étude initiales de la parution de ces actes en 2018 n’ont guère nui à l’entreprise puisque pour une bonne part les communications étaient d’intérêt historique, et que les auteurs de celles qui portent sur le temps présent ont pris soin d’actualiser leur propos.¹

Dans sa présentation liminaire,² Jean Baechler trace le cadre conceptuel de la matière à traiter en partant d’une distinction entre “*stratographie*” et “*stratologie*”. Si la première (description d’une armée, de “*tout ce qui la compose et tout ce qui se rattache à ses opérations*”) désigne un savoir empirique, la seconde renvoie à une montée en généralité de la connaissance : à “*la science d’un objet du règne humain appelé ‘armée’ – stratos en grec*” (à ne pas confondre avec l’usage que font les praticiens de ce savoir). L’armée est “*un acteur collectif au service de la guerre*”, conçue (selon la définition désormais classique qu’il en donne) comme “*un conflit violent entre polities³ sur une transpolitie⁴*”. Elle inscrit son action dans trois dimensions : politique, instrumentale et opérationnelle, et son étude conduit non moins classiquement à envisager sa finalité, son organisation, la gestion de la violence et son rapport aux régimes politiques – toutes dimensions que J. Baechler explore dans des développements aussi ardu que précieux.

Dans ce cadre général, chaque cas étudié montre combien les armées reflètent les organisations sociales et politiques dont elles sont issues, et leurs valeurs et représentations lors du recours à la guerre.

¹ C’est particulièrement le cas de Bernard Boëne qui inclut dans son texte nombre d’évolutions très récentes, telle la démission du CEMA, le général Pierre de Villiers, en juillet 2017. Le lecteur apprécie.

² Jean Baechler, “Présentation : Éléments de stratologie”, pp.5-6. L’auteur, co-concepteur de l’ouvrage, est professeur émérite à la Sorbonne, et membre de l’Institut.

³ Ce terme se substitue sous sa plume à ceux d’‘État’ ou de ‘nation’, souvent anachroniques dans des périodes reculées, ou à ceux de ‘pays’ ou de ‘société politique’, trop vagues. Il le définit ailleurs (in *La grande parenthèse, 1914-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1992, p.19) comme un groupe humain dont les membres, individus ou groupes, consentent d’une part à vivre ensemble, d’autre part à résoudre les conflits entre eux sans recours à la violence, en définissant des règles du jeu et en instaurant le droit. L’humanité est jusqu’ici dispersée en nombre de polities, qui sont à l’intérieur autant d’espaces de pacification tendancielle.

⁴ La transpolitie est l’espace extérieur où des polities se rencontrent, sans mécanisme assuré de résolution non violente des conflits possibles entre elles, et qui est donc marqué par un état de guerre virtuelle.

La première partie s'ouvre sur le monde antique et "Rome : de l'armée civique à l'armée impériale" (P. Le Roux, chapitre I)⁵ avant de bifurquer (avec D. Lévine, chapitre II) vers le monde de l'Amérique précolombienne pour une comparaison entre les armées des Aztèques et des Incas.⁶ Ces trois configurations ont en commun de situer l'armée au sein de sociétés organisées autour d'un État doté d'une administration, et de lui conférer le statut de moyen du pouvoir politique. Ce n'est pas du tout le cas, en revanche, du modèle nomade des Scythes⁷ (V. Schiltz, chap. III) où, sans État ni muraille protectrice, la société toute entière (à l'occasion, même les femmes) devient l'armée lorsque la menace se fait sentir.

Pour la période médiévale, Paolo Grillo⁸ expose (au chapitre IV) le cas très peu étudié des armées de citoyens mobilisées par les villes autonomes entre le XII^e et le XIV^e siècle, soit pour servir leurs intérêts propres, comme en Italie et en Flandre, soit pour renforcer sur demande des armées seigneuriales ou royales : cas des grandes villes des royaumes d'Occident. Il met l'accent sur la bataille de Legnano, presque ignorée par l'historiographie, où en 1176 une armée composée de citoyens des villes lombardes (10000 fantassins et 2000 chevaliers, tous bien équipés) défait la puissante armée impériale formée de professionnels (3000 chevaliers allemands) que commande Barberousse. Plus tard, lors de la bataille de Courtrai, en 1302, des piétons, ceux de Bruges, mettent en déroute les chevaliers de Philippe le Bel. Si dans les années 1990 et 2000, les historiens ont avec un bel ensemble exalté le rôle de l'infanterie urbaine, alors qu'ils privilégiaient jusque-là la chevalerie féodale, leur collègue italien propose (p.61), non pas d'opposer les deux modèles militaires, mais d'étudier leur intégration dans les armées médiévales à compter du XII^e siècle.⁹

À la suite (chap. V), Philippe Contamine évoque brillamment "*l'ost du roi de France*" entre XIII^e et XIV^e siècle, et le devenir de ses dimensions féodales face à l'émergence des soldats de métier des compagnies d'ordonnance.¹⁰

L'accent se déplace au chapitre VI, sous la plume de Paola Calanca,¹¹ vers la Chine de la dynastie Ming et les transformations qu'elle vise à imposer à l'armée, en vue de la

⁵ Contribution de Patrick Le Roux, professeur émérite à l'Université Paris-XIII.

⁶ Daniel Levine, "Aztèques et Incas : les guerriers du soleil". L'auteur, professeur émérite à la Sorbonne, est correspondant de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

⁷ Véronique Schiltz, "La guerre nomade : le modèle scythe". L'auteure est membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

⁸ Paolo Grillo, "Les villes médiévales et la guerre (Italie et Europe occidentale, XII^e-XIV^e siècles)". L'auteur est professeur associé à l'Université de Milan.

⁹ Comme Patrick Le Roux à propos de l'armée romaine (note 27, p.20), qui attire l'attention "*sur une historiographie déformante à caractère national, influencée par les développements politiques et militaires nationaux et internationaux du XIX^e et du premier XX^e siècle*", P. Grillo pointe le poids du conformisme intellectuel : l'historien n'échappe pas aux grilles de lecture influencées par les évolutions historiques et les débats idéologiques de son temps.

¹⁰ Philippe Contamine, "L'ost du roi de France aux XIII^e-XV^e siècles : le devenir de ses dimensions féodales". L'illustre historien, professeur émérite à la Sorbonne, est membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

¹¹ Paola Calanca, "L'armée à l'époque Ming (1368-1644)". L'auteure est responsable du centre de l'École française d'Extrême-Orient à Taipei.

rendre plus efficace, au fil des trois siècles de sa domination (1368-1644). L'auteure détaille les modalités du changement qui affectent son recrutement et sa composition, son fonctionnement institutionnel, ses aspects matériels et son commandement. Elle conclut que ces transformations sont restées inachevées faute de "*volonté politique d'un réel renouvellement ainsi que [de] moyens financiers et [d]e temps pour la mener à bien*" (p.94). Même largement illusoire, la réforme constitua toutefois le socle sur lequel s'appuiera, aux fins de modernisation militaire, la dynastie mandchoue qui succède aux Ming.

On revient en Europe, cette fois à l'époque moderne, avec Olivier Chaline,¹² qui aborde avec brio le sujet majeur du rapport entre moyens militaires, administratifs et financiers et ambitions politiques des monarques européens. Ces derniers, hésitant à imposer à leurs sujets impôt du sang et astreintes militaires, se tournent à ce moment vers le "*mal nécessaire*" que constituent les mercenaires étrangers et, sous la forme des grands entrepreneurs de guerre de la période, l'initiative privée. Ce chapitre (VII) détaille les raisons, les modalités et les conséquences d'une telle délégation de pouvoirs pourtant centraux à une époque d'affirmation des États modernes naissants – non sans noter pour finir les échos que suscitent ces problématiques à l'extrême fin du XX^e siècle.

La période contemporaine occupe l'essentiel du volume. Ce second volet s'ouvre avec une étude soignée de J.-J. Langendorf (n°VIII) sur les composants de l'esprit militaire prussien, particulièrement celui des officiers, de Frédéric le Grand à la Grande Guerre et au-delà.¹³ Le chapitre suivant (n°IX), d'Ivan Cadeau,¹⁴ focalise sur la conjonction au XIX^e siècle des effets de la révolution industrielle,¹⁵ qui permet la production massive du matériel militaire, et de la croissance en volume de sociétés entrées dans une transition démographique qui facilite le recrutement tout aussi massif de soldats. Il insiste sur les ruptures qu'introduit, entre les milieux des XIX^e et XX^e siècles, cette "*ère des armées de masse*" industrialisées : fractionnement divisionnaire des armées, émergence des états-majors, professionnalisation de l'encadrement, importance cruciale du matériel, de la logistique et des transports, hauts niveaux de mobilisation de temps de paix, mobilisation totale de la société et de l'économie en temps de guerre, et un art opérationnel renouvelé (qui hésite de moins en moins à cibler des populations civiles dont le moral décide de la victoire ou de la défaite) – toutes choses qui mettent en place les conditions de la "*guerre totale*". L'auteur aurait pu insister sur le rôle, dans ces montées aux extrêmes entre sociétés industrielles, des nationalismes, puis (dans les décennies 1930 et 1940) des idéologies. Il note fort justement en conclusion que ce siècle de fer prend fin assez abruptement, une décennie environ après l'apparition de l'arme atomique, lorsque ses conséquences –

¹² Olivier Chaline, "États et entrepreneurs de guerre dans l'Europe moderne". L'auteur est professeur à l'université Paris-Sorbonne.

¹³ Jean-Jacques Langendorf, "L'esprit de l'armée prussienne avant 1914". L'auteur est maître de recherche à l'Institut de Stratégie Comparée.

¹⁴ Ivan Cadeau, "Le siècle des ruptures, 1860-1960 : De la guerre industrielle à la guerre idéologique". L'auteur, rédacteur-en-chef adjoint de la *Revue Historique des Armées*, est parmi les contributeurs à ce volume le seul officier en activité.

¹⁵ Elle s'accompagne d'une révolution agricole et d'une révolution urbaine. C'est toute la société qui est transformée.

blocage paradoxal de la grande guerre alors que s'estompe la distinction guerre/ paix – apparaissent clairement et suscitent une nouvelle rupture majeure.

Des sociétés industrialisées en général, l'on en vient au cas de la France avec Olivier Forcade,¹⁶ qui passe au crible les rapports, faits de “*passion et parfois de malentendu*”, entre l’armée et la République aux XIX^e et XX^e siècles (chapitre X). Il analyse tour à tour les modes de recrutement successifs, la fonction de socialisation à la citoyenneté que remplit l’armée, l’évolution du statut des militaires et des restrictions de libertés publiques qui les affectent, les diverses facettes de la culture militaire française, et les idéologies qu’elle a pu receler. Il note au passage qu’entre 1791 et 1921 (création de la gendarmerie mobile), l’armée est chargée du maintien de l’ordre public intérieur, ce qui ne manquera pas d’empoisonner ses relations avec le mouvement ouvrier (et les viticulteurs du Midi) au tournant du XX^e siècle, et suscitera le malaise dans ses rangs. Il note encore que, née d’une succession rapide des régimes entre la Révolution et 1958, l’idée selon laquelle l’armée sert l’État et la nation au-delà du régime existant est la source des tensions observées dans ses rapports avec la République. Affaiblie, la Quatrième du nom tolérera la torture en Algérie (p.145),¹⁷ provoquant de puissantes controverses externes et internes, et minant la légitimité et le moral de l’armée : l’antimilitarisme aidant, l’armée, moyen du politique, devient vulnérable quand l’autorité politique se tait.¹⁸

Le chapitre suivant (n°XI), signé de François Cochet¹⁹ vise à clarifier la notion de guerre totale. L’expression a été appliquée à tant de contextes que l’exercice n’a rien de futile. Elle apparaît d’abord sous la plume de Robespierre, qui y voit comme “*une suite logique de la démocratie*” (p.150), et (si l’on se réfère au discours de Barère en 1793) elle semble ouvrir la voie à tous les totalitarismes. Elle peut renvoyer à la mobilisation de toute la société, comme lors de la Grande Guerre et dans les écrits de ceux qui la théorisent (Léon Daudet en 1918, Erich Ludendorff en 1935) : elle renforce alors le rôle de l’État et de l’économie jusqu’à susciter de puissants complexes militaro-industriels. Elle s’applique encore à la mobilisation des esprits, des médias et des idéologies, comme sous la Guerre froide. Mais pour gagner ces autres guerres totales que sont à leur manière les guerres de décolonisation et de contre-insurrection, il faut recourir à d’autres techniques pour rallier les populations : celles que mettent au point Gallieni puis Lyautey – “*gagner les cœurs et les esprits*”, selon la formule des Britanniques confrontés à ce problème en Birmanie (1948), formule reprise par les Américains en Afghanistan (qui redécouvrent à ce moment David Galula et la doctrine qu’il tire de sa lecture des opérations pendant la guerre d’Algérie).

¹⁶ Olivier Forcade, “L’armée et la République en France à l’âge contemporain”. L’auteur est professeur à l’Université Paris-Sorbonne.

¹⁷ On peut en réalité se poser la question de savoir si elle ne l’a pas encouragé même, au moins implicitement : après avoir confié à l’armée les pouvoirs de police, au titre des pouvoirs spéciaux reçus du Parlement en 1956, Robert Lacoste, ministre-résident et gouverneur général de l’Algérie, demande au général Massu de réprimer le terrorisme du FLN “*par tous les moyens*”.

¹⁸ On pourrait ajouter que c’est ce qu’on a vu de nouveau il y a peu encore à propos de l’Opération Turquoise de 1994 au Rwanda et de ses suites judiciaires ultérieures.

¹⁹ François Cochet, “Acceptions, évolutions et modalités de la ‘guerre totale’ à l’époque contemporaine”. L’auteur est professeur à l’Université de Lorraine, à Metz.

En définitive, est “guerre totale” celle qui confond les registres civil et militaire, cible les populations physiquement et moralement, mobilise hommes, ressources (industrie, services, commerce : embargos), pour ne rien laisser au hasard militairement, et moyens de persuasion (images, discours, symboles) afin de gagner la “guerre psychologique” – batailles de propagande autour de la légitimité politique et morale de l’action – chez l’adversaire pour le démoraliser, au-dedans pour fouetter les énergies et la volonté de vaincre, et parmi les neutres pour les faire pencher de son côté. À cette aune, bien peu de guerres n’ont pas été peu ou prou totales depuis deux siècles. L’auteur laisse le lecteur tirer la conclusion : certaines le sont plus que d’autres, quantitativement et/ou qualitativement, selon les enjeux et les buts de guerre, et selon que la logique de totalisation va ou non jusqu’au bout de son inhumanité. Et d’ajouter que de ce point de vue, le XX^e siècle a tragiquement connu tous les franchissements de seuil imaginables.

Comparant les cas de quatre grandes démocraties occidentales (Allemagne, États-Unis, France et Grande-Bretagne), Bernard Boëne²⁰ analyse au chapitre XII les attitudes contemporaines face à la guerre, puis les rapports entre les armées, les sociétés et leurs élites politiques dans la période récente. Il en recense les caractéristiques communes, leurs causes et raisons, mais aussi les différences qui se font jour entre ces quatre pays. Partout, il décèle le paradoxe de militaires encensés par l’opinion publique, mais qui se sentent incompris et indûment contraints par les ressources chichement comptées qu’on leur octroie et les normes pas toujours adaptées à leur fonction qu’on leur impose ; partout, il note des tensions parfois vives entre des classes politiques largement déconsidérées et des hautes hiérarchies militaires fortes de la confiance et du prestige accordés par les populations à l’armée dans les sondages. Il relève toutefois que pour préoccupante qu’elle ait pu être depuis deux décennies et plus, la situation française apparaît moins défavorable qu’elle ne l’est à cet égard en terre anglo-saxonne.

Louis Gautier,²¹ qui connaît de l’intérieur les rapports entre les armées et le pouvoir politique,²² prend la suite en focalisant – à deux brèves comparaisons avec les pays de l’OTAN près – sur le seul cas français (chap. XIII). Il constate non seulement l’apaisement sous la V^e République de tensions politico-militaires anciennes, mais aussi l’émergence et la consolidation d’un consensus sur la défense nationale, thème sur lequel il insiste comme le fait plus loin Wilfried von Bredow. Depuis la fin de la Guerre froide, le cadre politique et juridique de défense s’est adapté dans un sens plus conforme aux normes démocratiques et le Statut général des militaires a été réformé (2005). Sur fond de professionnalisation

²⁰ Bernard Boëne, “Les sociétés occidentales contemporaines face à la guerre et aux armées”. L’auteur, co-concepteur de l’ouvrage, est professeur émérite de l’Université Rennes-II, ancien directeur général de l’enseignement et de la recherche aux Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, ancien recteur, et actuel chancelier de la Geneva School of Governance.

²¹ Louis Gautier, “Politiques, militaires et société en France aujourd’hui”. L’auteur est Conseiller maître à la Cour des comptes, professeur associé à l’Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de la chaire “Grands enjeux stratégiques” de cette université, président du conseil d’administration de l’École nationale des Chartes.

²² Il a été directeur adjoint du cabinet du ministre de la Défense (Pierre Joxe) en 1991-1995, conseiller Défense du Premier ministre (Lionel Jospin) en 1997-2002, et plus récemment Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) de 2014 à 2018.

intégrale et de multiplication des opérations extérieures, les relations civilo-militaires se sont intensifiées au plus haut niveau. Ainsi depuis les années 1990, au nom de l'expertise, les chefs d'état-major²³ participent régulièrement aux Conseils de défense, auparavant considérés comme des conseils des ministres restreints.²⁴ Afin d'illustrer la transformation des relations civilo-militaires et l'intensification des échanges entre décideurs politiques et responsables militaires, Louis Gautier aurait pu en montrer les fluctuations, notamment à propos des prérogatives du CEMA, élargies en 2005²⁵ et 2009²⁶ au détriment des autres CEM et (s'agissant de l'emploi des forces) du ministre de la Défense, avant qu'un décret de 2013 ne vienne à nouveau bouleverser cette architecture en rendant au ministre toute sa place dans la chaîne des responsabilités politiques en matière d'emploi des forces armées et en privant le CEMA de certaines compétences au profit de hauts fonctionnaires civils.²⁷ Il faut savoir gré à Louis Gautier de bien montrer pour finir, d'une part combien la chaîne de

²³ Le Chef d'état-major particulier de la Présidence (CEMP), celui des Armées (CEMA), et (plus ponctuellement) ceux de chacune des armées (CEM), ainsi que le Délégué général à l'armement (DGA).

²⁴ L'affirmation demande sans doute à être nuancée et précisée. Sous la V^e République, la politique de défense est théoriquement définie en Conseil des ministres. Toutefois, les chefs d'état-major (CEMA et CEM) ont toujours été associés à la décision. Par exemple, tout comme le président de la République, le Premier ministre et les ministres concernés, ils sont membres de droit du Conseil supérieur de Défense instauré en 1959 (décret du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées). Le Conseil de défense traite des sujets engageant l'avenir : Loi de programmation, organisation des armées, dissuasion nucléaire, budgets, etc., et sa composition est définie par la loi. À l'occasion de la guerre du Golfe, le président François Mitterrand réunit chaque mercredi, après le Conseil des ministres, un conseil restreint afin de prendre les décisions nécessaires pour l'engagement opérationnel des forces. Ce conseil est officialisé sans formalisation juridique en 1993 (date avant laquelle le Président décidait des opérations de façon informelle après avoir consulté les ministres concernés, le CEMP, le CEMA et un ou deux chefs d'état-major d'armée). Sa composition n'a pas varié depuis lors. Sa création correspond à un effort de rationalisation et consacre la prééminence du CEMA sur les CEM. Depuis le décret du 24 décembre 2009, le Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) remplace tout à la fois le Conseil de la sécurité intérieure et le Conseil supérieur de défense. Son rôle consiste à fixer les objectifs et à coordonner la politique de sécurité et de défense avec des prérogatives élargies du fait du *continuum sécurité-défense* (concept apparu dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de juin 2008 et repris dans la *LPM* de 2009). Placé sous l'autorité du président, le CDSN comprend le Premier ministre, le ministre de la Défense ou des Armées, les ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de l'Économie et du Budget, de la Justice et si nécessaire d'autres ministres. S'y ajoutent le Secrétaire général de l'Élysée, le conseiller diplomatique du Président, le CEMP, le CEMA, les directeurs des services de renseignement : DGSE et DGSI, leur coordinateur et le SGDSN. Le CDSN peut se réunir en conseil restreint (article R-122 du code de la Défense et décret du 24 décembre 2009) si le président le décide en fonction de la situation, ou se réunir en formation spécialisée : aux termes du décret du 24 décembre 2009, Conseil national du renseignement (sous-section 2) et Conseil des armements nucléaires (sous-section 3). Les décisions concernant la direction militaire de la défense sont arrêtées en Conseil restreint, lieu central du processus décisionnel où les militaires jouent pleinement leur rôle. Y participent le Président entouré du CEMP, de son conseiller diplomatique et du Secrétaire général de l'Élysée, le Premier ministre et son directeur de cabinet, le ministre de la Défense ou des Armées et le CEMA, enfin les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur. Depuis le 15 juillet 2016, le conseil restreint se réunit chaque mercredi avant le Conseil des ministres. En cas de crise grave nécessitant une réponse immédiate, le président peut ponctuellement en convoquer la réunion.

²⁵ Décret du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major. CEMA depuis le 30 octobre 2002, le général Bentégeat a influencé sur ce point le Président Chirac.

²⁶ Décret du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de Terre, de la Marine et de l'armée de l'Air.

²⁷ Décret du 13 septembre 2013. Ce texte fut mal perçu par la communauté militaire, tout comme l'est la "civilianisation" – substitution de hauts fonctionnaires à des généraux dans des postes qui leur étaient jusque-là dévolus. Les militaires acceptent difficilement d'être relégués au seul rôle d'experts, ou de techniciens du cœur de métier. Ce ressentiment sert de toile de fond au moment (juillet 2017) de forte tension entre le Président Macron et le général de Villiers, CEMA, évoqué plus haut par Bernard Boëne.

commandement allant directement du président de la République au CEMA fluidifie l'engagement des forces (contrairement à la plupart des pays alliés, chez qui l'accord préalable du Parlement est nécessaire), et ce bien que la modification de l'Article 35 de la Constitution en 2008 confère au Parlement français "*le pouvoir de contrôler dans certaines limites les opérations extérieures*" (p.193) ; d'autre part, que le maintien par la France d'une double chaîne de commandement (alliée et nationale) pour les opérations extérieures en coalition, y compris sous commandement OTAN, garantit le contrôle politique national et la souveraineté. Et l'auteur de conclure sur le fait, difficilement contestable, qu'au plan sociologique, le monde militaire converge avec la société française, ce qui tend notamment à éroder certaines spécificités en termes de contraintes et de disponibilité (mais, peut-on ajouter, prévient une résurgence possible de l'antimilitarisme).

Dans le XIV^e et avant-dernier chapitre (qui fait pendant à celui de B. Boëne), Wilfried von Bredow²⁸ étudie le paradoxe qu'offrent les relations entre armées et sociétés dans les démocraties occidentales "post-héroïques", marquées par un fossé entre société civile, pouvoir politique et armées, et simultanément par une interpénétration, une convergence voire une fusion des domaines politique et militaire dans les conflits contemporains et les "guerres nouvelles". Il compare les manifestations de ce paradoxe civilo-militaire au Royaume-Uni, en Allemagne et en France. Si son optique sur le cas britannique rejoint celle de B. Boëne, l'aperçu qu'il donne du cas allemand est plus désillusionné. Son traitement de la situation française, prenant sur ce point Louis Gautier à contrepied, cite le général Jean Cot pour mettre l'accent sur la perte d'influence des hautes autorités militaires dans l'appareil gouvernemental français (p.210).

Le livre ne pouvait que s'achever sur un chapitre du général Jean-René Bachelet,²⁹ qui y poursuit sa réflexion sur la dimension éthique du métier militaire quand vient l'heure d'user de la force. On y retrouve, avec le talent qu'on lui connaît, sa défiance à l'égard d'une conception américaine puritaine – en noir et blanc –, qui diabolise l'ennemi, le traite en criminel, et justifie ainsi son élimination par tous les moyens qu'offre la technologie. Il en appelle à un "humanisme militaire" qui ne voit en lui que l'adversaire du moment et proportionne l'usage de la force au strict nécessaire à la "maîtrise de la violence".

Au total, il faut rendre grâce aux concepteurs de ce volume collectif de nous avoir épargné le pavé de 1500 pages que laissait attendre leur projet initial d'étude des armées à l'échelle de l'Histoire universelle. La sélectivité et la retenue dont ils ont fait preuve dans le choix des contextes, sans doute dues au format des deux journées d'étude qui en furent le point de départ, s'avèrent heureuses, même si le lecteur est libre de regretter que telle ou telle facette, période, ou région du monde n'ait pas figuré au programme. (L'auteur de la présente recension aurait par exemple aimé que soit exploré le contraste entre les traditions "métropolitaine" et "coloniale, ou de projection" de la culture et de la pratique militaires

²⁸ Wilfried von Bredow, "Paradoxe civilo-militaire et déficiences contemporaines des politiques de sécurité nationale". L'auteur est professeur émérite de science politique à la Philipps-Universität de Marburg.

²⁹ Jean-René Bachelet, "La guerre sous exigence éthique". L'auteur est général d'armée (C.R.), ancien Inspecteur général des Armées (2002-2004), et président de l'Association des Glières.

françaises...). En l'état, au travers des multiples cas étudiés, l'ouvrage permet de considérer avec fruit, en seulement 230 pages (il est vrai de grand format, et de typographie serrée) un nombre significatif de configurations des rapports entre armée, pouvoir et société. Et il faut féliciter les contributeurs pour la qualité, rarement prise en défaut, de leurs analyses. À ces deux titres, il mérite de devenir une référence sur le sujet.

Martine Cuttier